

OCTOBRE 2026

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Agencement et
mobilier circulaires :
construisons ensemble
la filière de demain !



**Pèvèle
Carembault**
COMMUNAUTE DE COMMUNES



CIRCULAR
ECONOMY
OFFICE



Cette troisième partie présente les ambitions, les missions, les équipements et les modalités de fonctionnement envisagées pour le futur pôle.

I. Une ambition : Structurer une filière et réunir toute la chaîne de valeur

Réunir toute la chaîne de valeur

Le futur Pôle d'agencement circulaire s'appuie sur le fait que les acteurs de l'ameublement, de l'agencement et du réemploi disposent aujourd'hui de compétences et de savoir-faire reconnus, mais **manquent souvent d'espaces, d'outils et de ressources** leur permettant de développer pleinement des activités circulaires à plus grande échelle.

Le pôle a vocation à **fédérer** de nombreux acteurs : fabricants de mobilier, agenceurs, menuisiers, métalliers, tapissiers, acteurs du textile, du verre et des matériaux innovants, entreprises du réemploi, réparateurs et reconditionneurs, designers, architectes et prescripteurs, collectivités, centres de formation, laboratoires et centres techniques, start-ups et porteurs de projets.

Son ambition est de devenir une référence dans le domaine de l'ameublement et de l'agencement circulaires en favorisant simultanément :

- La création d'activités économiques ;
- Le développement des compétences ;
- L'innovation ;
- L'expérimentation ;
- La coopération entre acteurs ;
- La massification du réemploi et de l'upcycling.

Au-delà d'un simple lieu d'implantation, le pôle a vocation à constituer **un écosystème collaboratif capable d'accompagner la transformation du secteur en favorisant les synergies et l'émergence de nouveaux modèles économiques circulaires.**

L'accent sur la formation, vers une école du surcyclage mobilier

Les actions développées dans le cadre du projet européen CEO visent à accompagner la transition du secteur du mobilier de bureau vers une économie circulaire en combinant sensibilisation, développement des compétences et mobilisation des acteurs du secteur. Il permet aux professionnels de mieux comprendre les enjeux de la circularité et d'intégrer des pratiques durables, telles que la réutilisation, la réparation et le surcyclage.

PARTIE 3 - LE FUTUR POLE D'AGENCEMENT CIRCULAIRE

Pour répondre aux besoins sur le terrain, le projet de pôle proposera des parcours de formation flexibles, progressifs et très concrets. Adaptés à différents niveaux d'expertise, ils associent des apports théoriques, des outils pédagogiques et des ateliers pratiques afin de faciliter l'acquisition de compétences directement applicables dans le cadre des activités professionnelles.

Enfin, cette approche repose **sur l'intelligence collective et la co-crédation avec les entreprises**, les experts et les partenaires du secteur. En encourageant le partage d'expériences, l'innovation et l'expérimentation, le futur pôle contribuera à diffuser les meilleures pratiques, à renforcer les compétences du secteur et à accélérer l'adoption d'un modèle économique plus durable et circulaire.

II. Les missions du futur Pôle

Former les professionnels de demain

L'évolution des métiers du mobilier et de l'agencement nécessite le développement de nouvelles compétences liées au réemploi, à l'upcycling, à l'éco-conception et aux modèles économiques circulaires.

Le futur pôle ambitionne de devenir un **centre de référence pour la formation initiale, continue et la reconversion professionnelle**.

Les travaux réalisés dans le cadre du projet européen CEO ont permis d'identifier plusieurs besoins prioritaires :

- techniques de réemploi et de reconditionnement ;
- transformation et surcyclage du mobilier ;
- tapisserie et regarnissage ;
- design d'espace et design d'objet circulaires ;
- éco-conception ;
- connaissance des matériaux ;
- modèles économiques circulaires ;
- nouvelles pratiques d'achat public et privé.

Le pôle a vocation à accueillir des organismes de formation, des certificateurs, des CFA, des lycées professionnels, des centres techniques et des entreprises souhaitant contribuer au développement de cette offre.

Mutualiser les ressources

La **mutualisation** constitue l'un des fondements du projet.

PARTIE 3 - LE FUTUR POLE D'AGENCEMENT CIRCULAIRE

En mettant à disposition des équipements, des espaces et des services partagés, le pôle permettra aux entreprises de réduire leurs investissements tout en accédant à des outils performants.

Cette approche vise à faciliter l'innovation, renforcer la compétitivité des entreprises et favoriser les coopérations.

Faire connaître, diffuser et sensibiliser

Le développement de l'économie circulaire passe également par une évolution des pratiques des prescripteurs, des acheteurs et des utilisateurs.

Le pôle intégrera ainsi des espaces dédiés à la démonstration, à la valorisation des réalisations et à la sensibilisation du public.

L'objectif est de faire connaître les solutions existantes, d'encourager les achats responsables et de favoriser l'émergence de nouveaux marchés.

Offrir des espaces de production et massifier le réemploi

L'un des enjeux majeurs identifiés dans le cadre du projet CEO concerne le passage à l'échelle des activités circulaires.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives existent, mais restent limitées par l'absence d'infrastructures adaptées permettant d'industrialiser certains processus.

Le pôle a ainsi vocation à **accueillir des activités de réemploi, réparation, reconditionnement, upcycling, fabrication à partir de matériaux réemployés, production de mobilier circulaire et sous-traitance spécialisée.**

L'objectif est de créer les conditions permettant de transformer des démarches encore expérimentales en véritables filières économiques créatrices d'emplois.

Innover et expérimenter

Le pôle souhaite offrir un environnement favorable au développement de nouveaux procédés, de nouveaux matériaux et de nouveaux modèles économiques.

Les entreprises et partenaires pourront s'appuyer sur le site pour tester de nouveaux produits, développer des prototypes, expérimenter de nouveaux procédés industriels, conduire des projets collaboratifs et accéder à des expertises techniques.

Le pôle se veut **un laboratoire** permanent d'innovation au service de la transition environnementale dans le secteur de l'ameublement agencement.

Animer la filière

Enfin, le pôle aura une mission d'animation au service du développement de la filière.

Cette animation pourra prendre la forme de rencontres professionnelles, groupes de travail, visites de sites, conférences, salons et événements, accompagnement de projets collaboratifs et de mise en réseau régional et européen.

L'objectif est de faire émerger une communauté d'acteurs engagés dans la transformation du secteur.

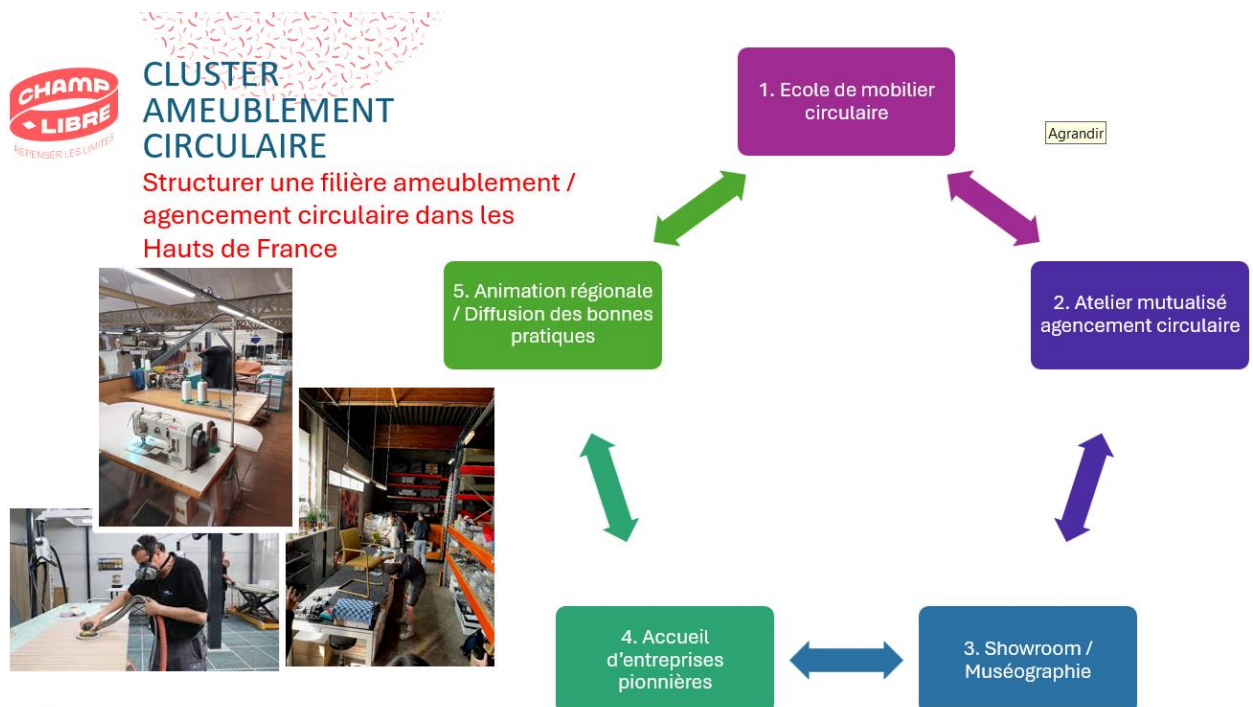
III. Les espaces et équipements envisagés

Le bâtiment **APARAQ** constituera le cœur opérationnel du futur pôle.

La première phase de réhabilitation portera sur le bâtiment AP représentant **4200 m2** de surface de plancher.

À ce stade, plusieurs fonctions sont envisagées tels que des espaces d'implantation d'entreprises, un atelier mutualisé, un parc machines partagé, des espaces de formation, des espaces ressources (showroom, exposition, démonstration, matériauthèque et technicothèque), des espaces de réunion, des zones de logistique et de stockage et des espaces dédiés aux projets collaboratifs.

La programmation définitive sera affinée, en fonction des besoins exprimés par les futurs utilisateurs, dans le cadre du présent AMI.



Les 5 piliers du futur cluster :

1. Former aux métiers du mobilier circulaire avec une École du Mobilier Circulaire

Issue des travaux engagés dans le programme européen CEO, cette école formera les futurs professionnels du secteur, les salariés en reconversion, les demandeurs d'emploi, les artisans souhaitant développer de nouvelles compétences.

Les formations porteront notamment sur l'upcycling, l'éco-conception, les éco-matériaux, les nouveaux business modèles circulaires

2. Mutualiser avec des ateliers et un parc machines partagées.

L'idée est de proposer l'accès à des équipements professionnels permettant la transformation de mobilier, la fabrication de prototypes, le reconditionnement, la production en petite et moyenne série, l'expérimentation de nouveaux procédés industriels.

Cette mutualisation permettra aux entreprises d'investir moins tout en innovant davantage.

3. Faire connaître les solutions circulaires avec un showroom et un espace muséographique

Ce lieu permanent d'exposition sera destiné à valoriser les réalisations des entreprises, présenter les innovations européennes, sensibiliser les donneurs d'ordre publics et privés, expliquer les matériaux, procédés et impacts environnementaux.

4. Offrir un espace pour produire avec un espace d'accueil pour les entreprises pionnières

Le projet est de proposer des cellules et espaces adaptés aux entreprises engagées dans le réemploi, la réparation, le reconditionnement, l'upcycling, la sous-traitance industrielle, le développement de nouveaux matériaux et solutions circulaires. Des ateliers de production et de massification du réemploi seront proposés.

5. Accompagner avec un centre de ressources et d'animation de la filière

Le cluster proposera de l'accompagnement de projets d'agencement circulaire, une veille technique et réglementaire, de la mise en relation des acteurs, des rencontres professionnelles, des conférences, des événements thématiques.

Le pôle favorisera les coopérations et l'émergence de nouveaux marchés.

IV. Les partenariats recherchés

Le développement du pôle repose sur une logique de co-construction. A travers cet appel à manifestation d'intérêt, **Pévèle Carembault souhaite identifier les acteurs susceptibles de contribuer au développement, à l'exploitation et à l'animation du futur Pôle d'agencement circulaire.**

Les attentes exprimées ci-dessous constituent les premières orientations du projet. Elles pourront être exprimées et enrichies dans le cadre des échanges engagés avec les candidats. A ce stade, les discussions restent ouvertes et toute proposition sera examinée avec attention.

Les partenaires peuvent intervenir sur une ou plusieurs dimensions du projet. Les candidatures portant sur des approches intégrées associant formation, production, innovation et animation seront examinées avec une attention particulière.

FORMATION : construire une école du mobilier circulaire

Les travaux réalisés dans le cadre du projet européen CEO ont permis de définir un premier référentiel de compétences dédié au mobilier circulaire ainsi que plusieurs contenus pédagogiques expérimentés auprès des professionnels ou futurs professionnels.

L'ambition est désormais de structurer une offre de formation pérenne répondant aux besoins de la filière.

A ce titre, Pévèle Carembault souhaite identifier des partenaires capables de contribuer à :

- La création et l'animation de parcours de formation spécialisés ;
- Le développement de certifications professionnelles,
- L'ingénierie pédagogique et l'ingénierie de certification
- L'organisation de formation continue à destination des entreprises ;
- L'accompagnement des reconversions professionnelles ;
- L'accueil d'apprentis, de stagiaires et de publics en insertion ;
- L'expérimentation de nouveaux formats pédagogiques associant théorie et pratique.

Les contributions pourront porter aussi bien sur la création de modules permettant de valider une compétence spécifique (upcycling, regarnissage textile, design circulaire, éco-conception, modèles économiques circulaires, etc...) que sur la construction de parcours diplômants ou certifiants à plus long terme.

Les organismes de formation, CFA, lycées professionnels, universités, certificateurs, branches professionnelles et experts métiers sont particulièrement invités à participer à cette réflexion.

PRODUCTION : développer une capacité industrielle de réemploi

Le pôle a vocation à dépasser la seule expérimentation pour favoriser le développement d'activités économiques créatrices d'emplois et capables de répondre aux besoins des marchés publics et privés.

Pévèle Carembault souhaite identifier :

- des entreprises souhaitant s'implanter sur le site ;
- des entreprises désireuses d'utiliser ponctuellement ou régulièrement les équipements mutualisés ;
- des partenaires intéressés par la gestion ou l'exploitation du site ou de certains équipements ;
- des acteurs capables de développer des activités de réemploi, réparation, reconditionnement ou upcycling ;
- des industriels souhaitant tester ou développer de nouvelles chaînes de production circulaires.

Une attention particulière sera portée aux projets démontrant leur capacité à contribuer au changement d'échelle de l'économie circulaire dans l'ameublement et l'agencement.

RESSOURCES ET INNOVATION : créer un centre de référence pour la filière

Le futur pôle ambitionne également de devenir un lieu de ressources et d'expérimentation pour les entreprises et les prescripteurs.

Les partenaires recherchés pourront notamment contribuer à :

- la création d'une matériauthèque dédiée aux matériaux circulaires ;
- la mise en place d'une technicothèque et d'un centre de ressources ;
- la diffusion de données, méthodes et retours d'expérience ;
- la veille technique, réglementaire et économique ;
- le développement de projets collaboratifs de recherche et d'innovation.

Les centres techniques, laboratoires, universités, bureaux d'études, fabricants de matériaux et structures d'accompagnement à l'innovation sont invités à faire connaître leur intérêt.

DIFFUSION – donner à voir l'économie circulaire

La réussite du projet passe également par la sensibilisation des acheteurs, des prescripteurs et du grand public.

Le pôle prévoit la création d'espaces de démonstration et de valorisation permettant de présenter les réalisations des entreprises et les innovations de la filière.

PARTIE 3 - LE FUTUR POLE D'AGENCEMENT CIRCULAIRE

À ce titre, Pévèle Carembault souhaite identifier des partenaires susceptibles de contribuer :

- à la conception et à l'animation d'un showroom permanent ;
- à la création d'espaces d'exposition ou d'interprétation ;
- à l'organisation d'événements professionnels ;
- à la valorisation des projets exemplaires ;
- à la sensibilisation des acheteurs publics et privés aux solutions circulaires.

ANIMATION : faire vivre une communauté d'acteurs

Au-delà des bâtiments et des équipements, le succès du projet dépendra de sa capacité à fédérer durablement les acteurs de la filière.

Le futur pôle devra assurer une animation permanente visant à :

- développer les coopérations entre structures ;
- faire émerger de nouveaux projets ;
- organiser des rencontres professionnelles ;
- faciliter les échanges de compétences ;
- accompagner la montée en puissance de la filière ;
- renforcer les coopérations nationales et européennes.

Pévèle Carembault souhaite ainsi identifier des structures capables de jouer un rôle d'animateur, de coordinateur ou d'opérateur de certaines actions du pôle, en lien étroit avec la gouvernance du projet.